Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 044-200067635-20230710-07_2023_04-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 7 juillet 2023

07.2023-04	**CYCLE DE L'EAU** **OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau AEP sur le secteur Fief des Pommiers à Clisson - Lot 2 : Essais - réception**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Bureau communautaire n° B_12.04.2022-01 du 12 avril 2022 approuvant le marché de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau AEP sur le secteur Fief des Pommiers à Clisson conclu pour le lot n° 2 : Essais - réception avec la société SPI2C - 3 rue de la Métallurgie – 44472 Carquefou, pour un montant de 56 046,68 € H.T.,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de prolonger la durée d'exécution pour assurer la réalisation des prestations,

Considérant l'avenant n°1 de prolongation portant la date contractuelle de fin des prestations au 12 mars 2024, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 au marché susmentionné, portant sur la prolongation du délai d'exécution des prestations jusqu'au 12 mars 2024, étant entendu que cet avenant de prolongation n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 07/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 044-200067635-20230710-07_2023_04-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N° 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 Clisson

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SARL SPI2C
3 rue de la Métallurgie
44 472 Carquefou Cedex

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau AEP sur le secteur Fief des Pommiers à Clisson

Lot 2 : Essais réception

Marché n° 22.002

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 juillet 2022

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
  - Taux de la TVA : 20.00 %
  - Montant HT : 56 046.68 €
  - Montant TTC : 67 256.02 €

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 044-200067635-20230710-07_2023_04-AU

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de notifier au titulaire la prolongation du délai d'exécution pour rendre possible la réalisation des essais de réception au fur et à mesure du déroulement des travaux du « lot 1 : Travaux » et permettre la remise en circulation des voies dès la fin des travaux.

Le terme du délai d'exécution du marché est porté au 12 mars 2024 par le présent avenant pour assurer la réalisation des prestations.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 044-200067635-20230710-07_2023_04-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.